



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080295

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 30/07/2025 12H27 C:000032 I:40578
V/REF : 1021382
V/Email reçu le Mercredi 30/07/2025 à 12H27

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 9437
IMMEUBLE : RTE DE PONT D'AIN
185/189 ROUTE DE PONT D'AIN
01160 NEUVILLE SUR AIN

Feillens, le 22 Aout 2025

Référence Marché: M_230709001-1

LOCALISATION : 187 ROUTE DE PONT D'AIN - NEUVILLE SUR AIN - MME LAUNAY 0699657554 -
LOGT 2001 - RDC

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE PORTES COULISSANTES DE PLACARD DANS LA CHAMBRE 4
(PORTES QUI FROTTENT)
MS00001 - MS00023

Donneur d'ordre : Mme AS BONIN

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 18 AOUT 2025 A 09H00
REGLAGE DE LA PORTE DE PLACARD DE LA CHAMBRE 4

OBSERVATIONS : RT LGESTION Email envoyé le 30/07/25 à 17H56 Mme AS BONIN

NOUS AVONS CONTACTÉ L'OCCUPANTE NOUS SIGNALANT QUITTER LE LOGEMENT LE
31/07. MERCI DE NOUS COMMUNIQUER LES COORDONNÉES DES NOUVEAUX OCCUPANTS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	41,08	41,08
1,00	MS00023-Reglage porte coulissante	1	51,35	51,35

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080295

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	92,43
T.V.A. a 10,00%	9,24
TOTAL T.T.C.En EURO	101,67

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1021382 du 30/07/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLEN

Immeuble collectif ☐
- 2 ans ☐
Fournitures seules ☐

Individuel ☒

Non Conventionné ☐

Travaux dits urgents ☐ Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

187 ROUTE DE PONT D'AIN
01160 NEUVILLE SUR AIN

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4
01-EE-2212-TRA-61563100
Marché : M - 230709001-1

09437-00001-00002-00001 H / Type 5 DUP / RDC

Délai

Date limite exécution : 14/08/2025

Observations

MUT MONTELMART/LAUNAY
TEL MME LAUNAY 06.99.65.75.54

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	41,08	41,08	4,11	45,19
MS00023 Réglage de porte coulissante de placard refixation, ajustage des rails de coulisse et réglage, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions PORTES QUI FROTTENT SUR PLACARD PORTESCOULISSANTES DANS CHAMBRE 4	1,00	51,35	51,35	5,14	56,49

Total H.T.	92,43
Total TVA	9,25
Total TTC	101,68

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BONIN Anne-Sophie le 30/07/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romain RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Monsieur Stéphane DESCOSTES

Chargé de Maintenance

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **187 ROUTE DE PONT D'AIN 01160 NEUVILLE SUR AIN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **30/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1021382